



DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT D'AUCH  
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2024/41

**COMMUNE DE VIC-FEZENSAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 04 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 27 juin 2024.

Nombre de membres en exercice : 23 ; Nombre de présents : 17 ; Nombre de votants : 21

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLENS - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - Mme MASSAROTTO - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - M. ROSELL - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : Mme KLUCZYNSKI à M. BACHELLERIE - M. CAUQUIL à M. CAVALIERE - Mme MESSERLI-CIPRES à Mme BRANA - M. GEYRES à M. GUICHARD

Absents excusés : Mme COUDERC - M. CHAULET

**Objet : Église Saint Pierre Vic-Fezensac : demande de subvention auprès de la DRAC**

Il est apparu nécessaire d'effectuer des travaux de réhabilitation du beffroi de l'Église. A l'occasion de la présentation d'un premier devis de rénovation, il nous a été conseillé de réaliser au préalable une étude relative aux désordres sur l'Église.

Pour ce faire, après visite sur site, l'architecte Monsieur Tajan Julien agissant pour SARL le Pavillon d'Architecture nous a transmis une proposition pour une étude préalable (définition du projet, des enjeux, de l'enveloppe financière et du programme d'opération avec phasage pluriannuel des travaux) ainsi que pour le suivi des travaux (document ci-joint).

Le montant de cette étude s'élève pour sa tranche ferme (esquisse/DIAG) à 36 666,85 € HT et pour sa tranche conditionnelle : étude de travaux, l'architecte sera rémunéré sous forme d'honoraires calculés au taux de 10% du montant hors taxes des travaux.

La commune envisage de solliciter une aide auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 50%.

Le plan financement est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
étude préliminaire	36 666,85 €	DRAC (50%)	18 333,43 €
		Autofinancement (50%)	18 333,42 €
TOTAL	36 666,85 €	TOTAL	36 666,85 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire :**

- à solliciter la DRAC pour l'obtention d'une subvention
- à signer tout document utile à la demande de subvention.

Publié le 9/07/2024  
En Préfecture 09/07/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le 5 Juillet 2024

Madame le Maire,  
Barbara NETO

